



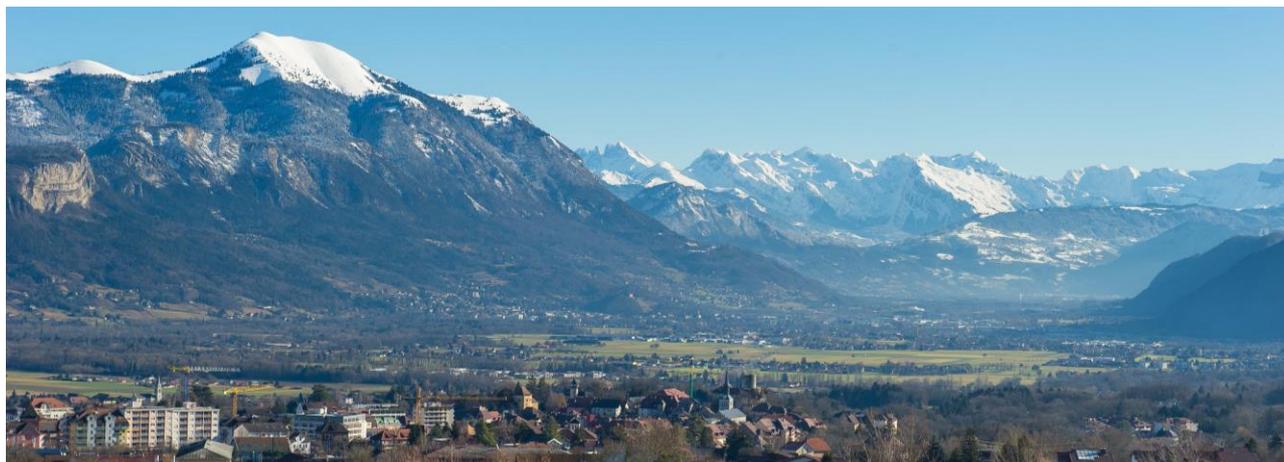
Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Instructeur des Autorisations du Droit des Sols (H/F)

Catégorie B ou C / Filière administrative ou technique / Agent de la FPT ou contractuel

Située au cœur de la Haute-Savoie, au carrefour entre Annecy, Genève et Chamonix, la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) est un territoire aux **enjeux multiples** : *urbanisme, habitat, développement économique, mobilités, transition énergétique et écologique, etc.*



Le Pays Rochois est un **cadre de vie naturel et agréable**, entouré de nombreux sommets montagneux à découvrir ! Le territoire dispose de nombreux **services** ainsi qu'une offre considérable d'**activités sportives et loisirs**.

POURQUOI VENIR TRAVAILLER A LA CCPR ?

L'intercommunalité est construite autour de 9 communes (*Amancy, Arenthon, Eteaux, Cornier, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt, Saint-Laurent*). Comme tous les territoires de Haute-Savoie, le Pays Rochois bénéficie d'une **forte attractivité naturelle**. La CCPR est également une collectivité **riche en projets innovants** avec un **fort essor économique** !

Quelques chiffres clés sur la CCPR :

5 compétences
nouvelles en 6 ans
(mandat 2014-2020)

140 agents
pour une collectivité
à échelle humaine

29 000 habitants
forte croissance
démographique

9 communes
de tailles et enjeux
différents

La Communauté de communes du Pays Rochois coordonne de nombreuses actions en matière d'aménagement et de développement du territoire : SCOT, Programme Local de l'Habitat, Mobilités, Transition Energétique, Agriculture, Développement et attractivité économique.

En matière d'urbanisme, la Communauté de Communes accompagne ses communes et les élus sur le plan réglementaire au travers d'une cellule mutualisée des autorisations du droit des sols.

Pour accompagner la Communauté de Communes dans ses missions, le Pôle Aménagement et Développement Territorial recrute un (une) chargé(e) Instructeur (trice) du droit des sols.

VOS MISSIONS

Intégré au sein de l'équipe du Pôle Aménagement et Développement du Territoire de 8 personnes vous apporterez une expertise sur les dossiers de demande d'autorisation du droit des sols depuis sa transmission par les mairies jusqu'à la préparation et l'envoi aux maires des projets de décision afin de répondre aux besoins du territoire.

1. Gestion des demandes

- Etablir la recevabilité des dossiers au regard du droit (vérifie la conformité de la demande, la pertinence technique, économique et environnementale des éléments du projet)
- Concerner les services compétents et personnes publiques pouvant contribuer à l'expression de la décision (Architecte des Bâtiments de France, Commission sécurité et accessibilité, Gestionnaires de réseaux...),
- Gérer l'interface numérique des dossiers

2. Instruction de tous les projets

- Instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes au service commun ADS, avec prise en charge de la totalité des phases et tâches de l'instruction
- Réaliser l'examen technique du dossier d'urbanisme et son analyse, notamment au regard des règles d'urbanisme applicables au terrain considéré
- Suivre et organiser l'instruction dans le respect des procédures et des délais réglementaires
- Synthétiser et proposer une décision sécurisant la signature du Maire

3. Assurer la partie relationnelle

- Participer, le cas échéant, aux réunions de la commission urbanisme des communes
- Accueillir, renseigner et conseiller les élus et agents de communes sur les dossier déposés
- Renseigner et conseiller, le cas échéant, les pétitionnaires
- Apporter un appui aux communes sur les questions d'urbanisme réglementaire

4. Participer à la vie du service

- Participer activement à une bonne organisation et au bon fonctionnement du service
- Respecter les circuits d'information et de validation
- Faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du service
- Transmettre en temps réel toute information nécessaire au bon fonctionnement du service
- Participer aux réunions du service

Les missions pourront changer en fonctions des évolutions réglementaires et/ou de la politique communautaire.

Le poste est basé à La Roche-Sur-Foron, à la Maison de Pays, siège de la CCPR.

CE POSTE EST-IL FAIT POUR VOUS ?

Vous êtes attiré par l'aménagement du territoire, l'urbanisme opérationnel et réglementaire et l'environnement des collectivités territoriales.)

Vous souhaitez développer vos capacités à lire, exploiter et analyser les documents d'urbanisme et techniques (PLU, plans topographiques, plans architecturaux).

Vous maîtrisez l'informatique : bureautique, graphique (SIG), logiciel de gestion des dossiers d'urbanisme.

Au-delà des qualifications et de l'expérience, nous recherchons une personne motivée, avec l'envie de s'investir et d'entreprendre, de la méthodologie, un sens de l'organisation des responsabilités (au regard de l'application de la réglementation et du respect des délais).

Des connaissances du cadre réglementaire en matière d'urbanisme (notamment Code de l'Urbanisme, Accessibilité des ERP, Code de la Construction et de l'Habitation) et du fonctionnement des collectivités, seront un vrai plus pour la réussite de vos missions.

VOS AVANTAGES

Rémunération

- Statutaire + régime indemnitaire

Temps de travail

- 35h annualisées + possibilité ARTT

Avantages complémentaires

- Tickets restaurants
- Adhésion au CNAS (après 6 mois de contrat)
- Prime de fin d'année (après 6 mois de contrat)
- Participation à la prévoyance (maintien de salaire) et à la mutuelle labellisée

POUR PROPOSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de motivation + Curriculum Vitae à adresser :

Par courrier

M. Le Président
Communauté de Communes du Pays Rochois
Maison de Pays
1 Place Andrevetan
74800 La Roche-Sur-Foron

Par e-mail

recrutement@ccpaysrochois.fr

Vos contacts pour + de renseignements

Carole BOUCHARDY (Responsable Service mutualisé du droit des sols) et Jean-Baptiste VACHON (Responsable du Pôle Aménagement et Développement Territorial)

Tél. 04 50 03 39 92